

loin de me penser. J'ai été pendant le g-temps un admirateur du Père Curci et, au-jourd'hui encore, je rends hommage à ses éminentes qualités. M. Curci a un beau et magnifique talent; les Italiens font grand cas de son style, bien que je trouve sa phrase trop longue et trop entortillée. C'est une riche imagination, un esprit vif, pénétrant, curieux. Pourquoi faut-il que M. Curci gâte tout cela par un subjectivisme — pardon du mot! — étroit et presque ma-ladif? M. Curci est trop artiste, il a une nature trop nerveuse; au lieu d'oublier de vieilles querelles et de supporter patiem-ment quelques contradictions, il aime trop à s'adonner au plaisir de la vengeance. Au reste, ces petits défauts à part, l'abbé Curci est un prêtre d'une grande austérité et qui travaille, me dit-on, seize heures par jour. Nous croyons qu'il est mieux fait de rester confiné dans sa solitude au lieu de livrer son nom et sa parole aux disputes des journaux. C'est encore là une preuve que l'artiste domine encore trop chez l'abbé Curci.

Les conférences qu'il donne en ce mo-ment au palais Sinibaldi ont lieu tous les dimanches. La première, qui a eu lieu di-manche dernier, a été d'un intérêt mé-ritoire. Toutefois, les quelques allusions de l'orateur ont été saisies au passage par l'auditoire et soulignées par de vifs applau-dissements. Un journal protestant de Rome, l'*Italian Times*, a publié le texte complet de cette conférence, revu et cor-rigé par l'auteur. Les autres journaux libéraux et radicaux élèvent M. Curci jus-qu'aux nues; mais, à la place de M. Curci, les éloges me mettraient mal à l'aise et je regarderais comme suspecte l'approbation de la *Capitula*. On a dit que ces conféren-ces avaient été autorisées par le Pape, grâce à l'intervention du cardinal Pecci, un ami de M. Curci; cela est faux. L'auto-rité ecclésiastique n'a rien approuvé; elle a laissé faire.

On ne sait pas encore ce que devien-dront ces conférences et si l'orateur, pour s'attirer quelques applaudissements, aura la faiblesse de se laisser aller à des impru-dences regrettables. Quand à moi, je sou-haite sincèrement que M. Curci, qui est un prêtre régulier, dédaigne cette popularité de mauvais aloi qu'on cherche à créer autour de son nom et reste, comme il l'est encore, un fils soumis et dévoué à l'Eglise.

### UNE LETTRE DE LÉON XIII

La *Gazette de Cologne* publie le texte de la réponse que le Pape a envoyée le 30 janvier à l'empereur d'Allemagne:

Sire,  
La lettre que Votre Majesté impériale et royale m'a fait remettre, en décembre passé, par l'ambassadeur, M. de Schöner, a confirmé les vœux que nous entretenons depuis longtemps de voir cesser, par une entente, les discussions reli-gieuses dans le royaume de Prusse. La parole auguste de Votre Majesté, qui se montre dis-posée à prêter la main à une modification de la législation religieuse, nous permet de croire que la conclusion de la paix ne se fera plus long-temps attendre.

Nous remercions Votre Majesté de ces dis-positions et nous lui en exprimons toute Notre satisfaction.

Nous avons fait remettre par le cardinal Ja-gobini, à M. de Schöner, une note traitant toutes ces questions, qui, je crois, est déjà par-venue à la connaissance de votre gouvernement. Par cette note, nous avons voulu, de nouveau, affirmer au gouvernement de Votre Majesté Notre ferme volonté de permettre aux évêques de notifier au gouvernement les noms des per-sonnes appelées aux fonctions de curés. Et, pour Nous répéter les vœux que nous avons de-vés de Votre Majesté, nous avons même fait connaître Notre disposition à ne pas atténuer que les lois existantes soient modifiées, avant de permettre de pourvoir aux cures vacantes en notifiant les noms des prêtres nommés.

Mais nous avons demandé que l'on com-mencât en même temps la modification des me-sures législatives qui empêchent aujourd'hui l'exercice de pouvoir et du ministère ecclési-as-tique, ainsi que l'Instruction et l'éducation de clergé, car nous croyons que la modification de ces lois est nécessaire à l'existence de l'E-glise catholique. Votre Eglise exige que les évê-ques jouissent de la possibilité d'instruire les prêtres, de les élever sous leur surveillance, conformément aux doctrines et à l'esprit de l'Eglise.

L'Etat ne pourrait pas demander moins pour ses propres employés. En même temps, une liberté raisonnable dans l'exercice du service et des cérémonies ecclésiastiques est une condition sine qua non pour le salut des âmes. Il serait inutile de nommer des titulaires nouveaux pour les cures, si ces titulaires devaient ensuite se voir empêchés d'agir conformément aux devoirs qui leur sont imposés par leurs fonctions spiri-tuelles.

Dès qu'on sera arrivé à une entente rela-tivement à ces points, il sera facile, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, de se mettre d'accord sur d'autres conditions indispen-sables, de manière à cimenter une paix vérita-ble et durable, but de nos desirs communs. En attendant, nous prions V. M. d'agréer à nou-veau les vœux ardents que nous formons sans cesse pour son bien-être et celui de la famille impériale et royale.

Au Vatican, le 30 janvier 1883.  
Signé : LÉON XIII, PAPE.

### REVUE DE LA PRESSE

Le nouveau ministère est assez froide-ment accueilli par la presse; qu'on en juge plutôt par les extraits suivants:

LE RAPPEL:  
C'est un ministère autoritaire.  
Il est donc extrêmement loin d'être le ministère de nos rêves.  
Quel qu'il soit, selon notre usage, nous l'attendrons à l'œuvre, et nous le jugerons avec l'impartialité indulgente qu'on doit à des ministres qui arrivent dans des condi-tions difficiles.  
Quoi qu'il fasse, nous nous consolons de lui en pensant qu'il ne tardera pas à dé-monteler les vices du gouvernement à ou-vertes, ce que son autoritarisme même tra-hira — un peu comme les autres ministres, à l'envers — aia liberté.

### LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Paris, 21 février.  
Dans une réunion tenue chez M. Ferry, entre quatre et six heures du soir, à laquelle tous les ministres assistaient, les lignes générales de la déclaration ministérielle ont été arrêtées.

Le document sera court. Il contiendra un conseil de sagesse à l'usage des dé-pu-tés.

A l'issue de ce conseil, M. Ferry est allé faire signer les décrets constituant les ministères.

Les ministres se sont réunis dans la soirée à l'Elysée.

M. Ferry s'est borné à présenter ses collègues à M. Grovy.

Dans un autre Conseil, qui se tiendra demain matin, M. Ferry donnera la lec-

### LA LANTERNE :

L'Union républicaine en est donc ar-rivée à ses fins. Les gambettistes, ces néo-césariens, sont au cœur de la place. Ferry à la présidence du conseil, Challemel-Lacour les affaires étrangères, Waldeck Rousseau l'intérieur. Il n'y a que cet ex-celent Allain-Targé, le meilleur des hom-mes d'ailleurs, qui ne soit pas revenu sur l'eau. Mais le rachat des chemins de fer était vraiment un trop gros morceau à faire avaler à la haute banque.

### LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :

Le cabinet nouveau nous paraît fait pour répondre à la fois à la situation par-lementaire, aux nécessités de la politique générale et à l'attente de l'opinion publi-que. Si nous lui souhaitons de grand cœur la bienvenue, ce n'est pas tant parce qu'il compte dans ses rangs quelques-uns de nos meilleurs amis; nous savons qu'ils sont plus disposés à envisager dans le pouvoir les devoirs et les responsabilités qu'il im-pose, les moyens qu'il procure de servir la cause à laquelle on a voué ses forces, que le vain et fugitif éclat qu'il apporte avec lui.

### LE FIGARO :

La troupe Ferry n'aura donc de la force que l'apparence, et il y a des chances pour que la presse conservatrice fasse les frais de cette apparence. Les officieux deman-dent en effet qu'il ne soit plus permis de discuter le principe même de la République. Or, les journaux commencent, qui atta-quent tout ce qui a passé jusqu'ici pour des principes essentiels, qui nient non seule-ment les dogmes religieux, mais les réalités sociales, qui demandent la suppression des lois, le renversement de la propriété et la communauté dans la misère universelle, ne touchent jamais à la République, s'en-tendent à l'impair mais cependant reconnaissable de la Commune.

Il s'en suit donc que la nouvelle loi contre la presse, si le ministère l'obtient de la Chambre ou leur lune de miel, posera uniquement sur les journaux conserva-teurs.

C'est notre liberté qu'on offrira en holocauste à ces fanatiques qui veulent que la République se défende et qui se figurent qu'on vient à bout d'une opposition avec des procès de presse.

Donc, attendons le « gouvernement fort », et... méfions-nous.

### LE CLAIRON :

Je comprends maintenant pourquoi on n'a pas enterré tout entier M. Gambetta, et pourquoi il s'en est allé sans ses viscé-ralités pour former un ministère.

En négligeant les comparaisons, on peut dire que ce qui distingue ce triste cabinet, c'est la république trinité suivante: Ferry, Challemel-Lacour et Thibaudin.

### LE PETIT MONITEUR :

Bons à tout et propres à rien : tels sont, nous le répétons, ces hommes à tout faire.

Ajoutons que s'ils sont bons à tout et propres à rien, ils sont par là même capa-bles de tout...

Excepté pourtant de faire le bonheur de la France.

### LE SOLEIL :

Le ministre Jules Ferry est enfin con-stitué. L'*Officiel* publiera demain les dé-créts présidentiels qui lui donneront la vic-torale. Il suit dans de mauvaises condi-tions. Le *Radical* disait ce matin que le seul mot qui caractérise la situation c'est celui d'anarchie. Ce soir, le *Temps* parle du gâchis où l'on glisse. Les deux quali-tés se valent et se confondent. Elles sont, l'une et l'autre, l'expression trop vraie de l'exacte vérité.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

### LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le *Journal officiel* publie les décrets nommant le nouveau ministère qui est ainsi constitué:

Président du conseil et Instruction publique : J. FERRY;  
Guerre : Général THIBAUDIN;  
Marine et Colonies : CHARLES BRUN;  
Affaires étrangères : CHALLEMEL-LACOUR;  
Intérieur : WALDECK-ROUSSEAU;  
Justice : MARTIN-FEUILLEE;  
Finances : TIRARD;  
Travaux publics : RAYNAL;  
Agriculture : MÉLINE;  
Postes : COCHERY;  
Commerce : HÉRISON.

### LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Paris, 21 février.  
Dans une réunion tenue chez M. Ferry, entre quatre et six heures du soir, à laquelle tous les ministres assistaient, les lignes générales de la déclaration ministérielle ont été arrêtées.

Le document sera court. Il contiendra un conseil de sagesse à l'usage des dé-pu-tés.

A l'issue de ce conseil, M. Ferry est allé faire signer les décrets constituant les ministères.

Les ministres se sont réunis dans la soirée à l'Elysée.

M. Ferry s'est borné à présenter ses collègues à M. Grovy.

Dans un autre Conseil, qui se tiendra demain matin, M. Ferry donnera la lec-

### LE PREMIER ACTE DE VIOLENCE

Paris, 22 février.  
M. Ferry fera signer les décrets met-tant les princes en retrait d'emploi, de manière à pouvoir annoncer à la Cham-bre une mesure déjà effectuée.

### NOUVELLES DIVERSES

Au conseil d'Etat  
Paris, 21 février.  
On annonce que M. Mercier, premier pré-sident de la cour de cassation, va être nommé président du conseil d'Etat.

M. Devès à la Cour de cassation  
Paris, 21 février.  
La place de président de chambre à la Cou-de cassation, vacante depuis longtemps par le décès de M. Coujet, n'est pas encore donnée sur anciens ministres, aujourd'hui sans por-tée, feuilles, qui, tous la convoient, et qui ont bien vué contre les princes pour montrer leur esprit de justice.

M. P. Devès, s'il n'est pas maintenu dans la combinaison ministérielle projetée, pourrait bien obtenir la place.

### La crise commerciale en France

Paris, 21 février.  
Le National donne des extraits de nom-breuses lettres d'adhésion à l'adresse des commer-cants français, présentée à M. Grévy, le 14 fé-vrier. Une de ces lettres dit: « Les politiciens nous ont enlevé. Us ont dit: Il ne faut pas plus compter sur la Chambre pour remédier à la situation. Il faut provoquer l'initiative des commerçants. »

### Complots anarchistes

Paris, 21 fév.  
La police lyonnaise serait sur les traces d'une nouvelle conspiration anarchiste, dont les mem-bres sont recrutés dans les centres ouvriers en-vironnant la ville.

Puisieurs documents, saisis à la poste ont mis sur la voie de ce mouvement révolution-naire.

### En disgrâce

Evreux, 21 février.  
Un officier de cavalerie, en garnison dans cette ville, ayant été dénoncé comme s'étant rendu, il y a quelque temps déjà, à une invitation à dîner au comte de Paris, à Evreux, vient d'être envoyé en Tunisie.

### L'école neutre

Paris, 21 février.  
Dans une commune du département de l'Ar-dèche, volent à l'annonce des élèves d'une école, à l'instigation de leur instituteur, ont renversé une croix de mission, l'ont mise en pièces et en ont répandu les morceaux sur la voie publique.

### Toujours les exploits du gaz

Paris, 21 février.  
Il y a eu, ce matin, un moment de vif émoi dans le quartier de la rue Montmartre. Un ou-vrier terrassier était occupé, vers 11 heures, à creuser une tranchée dans les terrains où fu-ront établis les magasins de la Ville de Paris.

Tout à coup, une pioche, frappant d'un coup sec une pierre métrière, fit jaillir une étincelle et au gaz encore émanant de la tranchée, il y eut explosion. Des tourbillons de flammes s'échappèrent du terrain.

On alla prévenir en toute hâte l'administra-tion gaz, qui envoya une dizaine d'hommes d'équipe.

En attendant leur arrivée, on avait fait fonction-ner un tonneau d'arrosage, qui ne réussit d'ail-lieurs pas à calmer l'intensité du feu.

Les employés du gaz sont parvenus à couper les tuyaux au bout d'une demi-heure de tra-vail, et ont réussi, de cette façon, à conjurer tout danger.

Aucun accident de personne à déplorer.

### La France au Sénégal

Paris, 21 février.  
Une dépêche officielle du gouverneur du Sénégal annonce que le colonel Borneris Des-barres, commandant l'expédition de Haut-Niger, est arrivé le 1er février, à Damakou.

Le drapier français a été arboré au Haut-Niger.

M. Leboucher, chargé du poste de l'inté-rieur à Dakar, et plusieurs officiers qui font partie de l'expédition de M. de Brazza au Congo, se sont embarqués hier soir à bord du paquebot des Messageries maritimes le *Niger*, partant pour le Sénégal, le Brésil et la Plata, avec 112 passagers et 1,200 tonneaux de mar-chandises.

### Influence de la France en Orient

Paris, 21 février.  
Une correspondance de Constantinople, adres-sée au *Temps*, constate la déplorable impres-sion produite par les événements de la France.

Les Orientaux, voyant que les ministères français durent moins maintenant que les mi-nistères turcs, avant la France renoncer à toute politique extérieure, considèrent l'influence de la France en Orient, comme désarmée et perdue.

### Notre armée à l'étranger

Paris, 21 février.  
Un homme d'Est anglais disait l'autre jour que l'armée française donnait en ce moment la plus grande preuve de discipline qu'elle put donner en subissant sans révolte à sa tête un homme qui n'est pas un soldat.

Quant à la presse allemande, elle traite couramment notre ministre de « misérable », et celui-ci ne répond rien.

### ÉTRANGER

Les internationalistes  
Madrid, 21 février.  
Quinze internationalistes ont été arrêtés à Arco, dans la province de Saragosse.

Les députés conservateurs ont l'intention de combattre vivement le projet relatif à la libre introduction des matières premières, parce qu'ils croient ce projet préjudiciable à l'agriculture.

Le Sénat a ajourné la discussion de ce projet.

### Les conséquences d'une panique

New-York, 21 février.  
Un incendie peu considérable s'est déclaré hier dans l'école allemande catholique de New-York.

Malheureusement cet incident détermina une affreuse panique parmi les enfants de l'école, au nombre de 700, dont 500 filles et 200 garçons, âgés de quatre à douze ans. En voulant se sau-ver, ils s'étonnèrent ou se blessèrent. On compte seize morts et six blessés.

L'arrivée des parents qui venaient au secours de leurs enfants donna lieu aux scènes les plus émouvantes.

### COMICE AGRICOLE DE LILLE

Stance du 14 février 1883  
Culture du blé, ses bénéfices. — M. Du-carne-Leroux, président, signale au Comice un article publié dans le *Journal d'Agri-*

culture de Barral, du 27 janvier, signé Florimond Desprez, et donnant un compte-rendu des cultures de blé de cet agriculteur, et de leurs rendements.

Les prix de revient y sont donnés avec détail, à la suite des dépenses, et établissent un bé-néfice notable. M. le Président observe qu'après ses calculs, la culture du Nord serait bien loin d'être aussi malheureuse qu'elle le prétend; qu'elle donnerait au contraire des bénéfices considérables. Dès lors toutes les plaintes qui s'élevaient seraient vaines, et chaque fois qu'une société agricole quelconque ferait entendre des doléances, on pourrait lui répondre par le profit énuméré dans le tableau présenté par M. Desprez.

M. le Président donne ensuite quelques-uns des chiffres de l'article en question. Le détail des frais ressort à la somme de 712 fr. 18 c. par hectare, dont on retranche 246 fr. 45 c. pour la valeur de la paille; il ne reste pour les dépenses que 465 fr. 73 c. à l'hectare. Le prix moyen des récoltes l'hectare étant de 1,094 fr. 38 c. il res-tait un bénéfice de 628 fr. 65 c.

Un grand nombre de membres prennent suc-cessivement la parole pour demander que ces appréciations ne restent pas sans suite, et surtout en présence de la crise agricole, de l'abaissement de la valeur des terres, de la dimi-nution des loyers, et des terres en friches que l'on rencontre même dans le département du Nord.

On fait observer en outre que dans plusieurs occasions, le Comice s'est élevé contre certains chiffres indiquant le prix de revient qui ont été exagérés et qui semblaient n'indiquer que des expériences isolées.

M. Vallez-Rogez pense que la meilleure ma-nière de réfuter les chiffres indiqués dans l'ar-ticle en question, est celui de les comparer à la moyenne des statistiques des dix dernières an-nées.

M. le Président propose de renvoyer l'article du *Journal de l'Agriculture* à M. Vallez-Rogez et s'adjoint MM. Méliès, Hellen, Pen-celle et Scottoman, pour donner au Comice une appréciation détaillée. — Cette proposition est adoptée.

### Bis de printemps

M. Hellen à la parole :  
Après un automne excessivement humide, nous avons eu un hiver désastreux; les semailles des blés ont été faites dans l'arrosissement de Lille dans des conditions mauvaises. — Il y a beaucoup de blés manqués par excès de pluis et le cultivateur se demande quel parti il prendra pour embayer les champs.

Croyant arriver à un bon résultat, dans cer-tains parties, on a commencé au commencement de février des blés anglais de variétés diverses; quand il avait été possible de labourer de nou-veau avant cette semaine, on réussira peut-être, mais les semailles que nous avons vers le 10 octobre font couler la terre et il est à craindre que les blés semés dans d'assez bonnes conditions ne soient en partie manqués.

Quand on a semé sans labourer, comme cela s'est fait dans l'arrosissement d'Haze-brouck, il est praxé certain que ces blés pour-ront être perdus. On voit aussi l'usage s'ar-rêter à la surface tant les terres étaient compactes. Nous croyons que l'emploi abusif du nitrate de soude est une des grandes causes du mauvais état de ces terres fortes et grasses, dans les-quelles on ne manquait pas les blés ancienne-ment.

M. Hellen ajoute alors : Je sais que le nitrate peut rendre le double de l'argent employé et que la chaux est un amendement dont l'effet peut être très préjudiciable. Je sais bien aussi que la situation critique de la culture est la principale cause de son abandon, car les cul-tivateurs se disent : nous travaillons pour l'ave-nir quand nous gagnons de l'argent; mais quand nous sommes épuisés, nous travaillons au jour le jour et nous ruinons nos terres, en at-tendant notre tour. C'est un triste tableau, mais c'est l'expression de la vérité.

Après cette communication l'arrive dit-il à l'assemblée : à l'époque que nous sommes, je crois qu'il est imprudent de semer d'autres blés que ceux-ci :

- 1° Blé de mai, ancienne variété connue depuis longtemps;
- 2° Blé de Noël, dit blé blanc, variété dont la ma-turité se fait bien et aussi vite que celle des blés d'automne, même en les semant en mars;
- 3° Blé gris, dit blé de mai, variété peu culti-vée, qu'on trouvait autrefois à Estaires, à Ar-menières, à Merville et aux environs.

Il faut remarquer qu'après un hiver humide, il n'est pas prudent de semer tard les variétés de blés qu'on semait ordinairement avant l'hiver; au contraire, après un hiver rigoureux, quand les blés sont manqués par la gelée, on peut semer les blés d'automne jusqu'à la fin de février.

Après l'hiver rigoureux de 1879, on a réussi les froments du pays jusqu'au mois de mars. On a toujours remarqué que les blés anglais, s'étrivés à l'époque de la moisson, meurent sans être mûrs. Quand on les a semés après un hiver hu-mide, on est forcé de les couper presque verts pour ne pas les laisser dépérir, se rouiller et perdre paille et grain.

Il semble qu'il vaudrait mieux récolter une bonne avoine qu'un mauvais blé, quand on est pas possible d'arriver à temps pour semer dans de bonnes conditions, des blés de variétés convena-bles.

La terre arable et le carbone. — M. Renouart, au nom de M. Lohson, développe cette importante question, qui sera insérée dans les publications du Comice.

Proposition : M. Pen-celle annonce qu'il a vu l'intention de faire une proposition que, vu l'heure avancée, il remet à la prochaine séance. Elle consiste à faire accorder des primes aux industriels qui propageront l'achat de la better-ve.

La séance est levée à 1 heure.

### LE CONCERT qui sera donné le 11 mars, à la

Mairie, au profit de la Calise de secours de la Société des Sauveteurs du Nord, promet d'être fort bon. La commission est assurée le con-cours de la *Grande-Harmonie*, celle de Mlle Brouchette, du Conservatoire de Paris, et de quelques autres artistes de mérite.

On ne saurait trop féliciter les organisateurs de leur heureux initiative. Les Roubaissiens voudront contribuer à cette œuvre. Le produit des recettes est appelé, en effet, à venir en aide à ces braves citoyens, dont la devise est, comme on le sait : « Sauver ou périr. »

La Calise de secours est destinée : 1° à payer les frais de médecin et de médicaments aux membres de la Société atteints d'une maladie provenant de l'accomplissement d'un acte de courage ou de dévouement; 2° à leur allouer une indemnité pendant leur maladie; 3° à pour-voir aux frais funéraires des défunts; 4° à con-stituer des pensions de retraite, lorsque le ven-tu des fonds de réserve le permettra, conformé-ment au décret du 26 avril 1856; 5° à propor-tionner à l'importance des services rendus par les personnes qui courent des dangers.

La Société des Sauveteurs du Nord comprend environ 600 membres, qui sont, pour la plupart des matelots, des pompiers, des personnes qui leur métier expose au danger. Presque tous sont décorés ou médaillés.

Cette œuvre mérite donc toutes les sym-pathies.

On peut se procurer des cartes à l'avenue au bureau du *Journal de Roubaix*, chez MM. Lan-douzy, Barrez, et dans les bureaux de tabac.

### UN INCENDIE s'est déclaré aujourd'hui, vers

une heure de l'après-midi, dans les ateliers d'échardonnage de laine et coton de M. Mathon fils, rue de la Redoute.

Le feu a pris au troisième étage, dans le séchoir, où se trouvait une assez grande quan-tité de laine. Il a été aperçu par les ouvriers de l'établissement, qui se rendaient à leur travail. Les flammes étaient déjà très élevées et une fumée épaisse avait envahi toute la maison.

L'alarme a été donnée aussitôt, et quelques minutes après, on voyait arriver sur le lieu du sinistre, M. le lieutenant Hubert, qui joi-nit toujours des premiers au danger. M. le lieutenant Lansiaux, l'adjudant Grau et Denis, médecin des sapeurs-pompiers ont suivi de près.

La machine à vapeur, escortée de nombreux pompiers, est arrivée bientôt. Le feu a été rapide-ment circonscrit. On a déployé tant d'activité et de dévouement qu'une heure après tout danger avait disparu. Pendant que les uns travaillaient à éteindre le feu, d'autres retiraient les nom-breuses balles de laine entassées dans les mag-asins et les roulaient dans la rue, qui en était encombrée. Une partie du toit et tout l'outillage du séchoir ont été détruits.

La cause du feu est inconnue. On suppose que la laine s'est spontanément enflammée.

Les pertes sont évaluées à environ 15,000 francs.

On ne saurait trop féliciter le corps des sa-peurs-pompiers, qui a empêché, par son courage et son activité, l'extension de ce grand et vaste développement.

A signaler tout spécialement la conduite du caporal Lepers.

Un sapeur pompier, M. Louis Waigelin, a été légèrement blessé au poignet. M. Denis lui a immédiatement donné les premiers soins. La blessure amènera une incapacité de travail de dix jours.

Un grand nombre d'agents et de gardiens, ainsi que M. le commissaire du 3° arrondisse-ment, étaient présents.

Nous avons aussi remarqué M. le doyen et MM. les vicaires de Notre-Dame.

### PETITS FAITS.

La police a arrêté deux individus pour outrage envers des agents. Ce sont les nommés Joseph Wolf, âgé de 20 ans, mouleur en fer, demeurant à Tourcoing; Léon A., âgé de 19 ans, mécanicien, rue Jacquart, à Roubaix.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — MM. Israël et fils, 23, rue du Scierier, ont en ce moment plusieurs acheteurs en tissus et confections. — M. Maurice Schuster 47, rue des Petites-Ecuries, a un acheteur tis-sus, broderies et autres nouveautés fantaisies. — M. Clerfond, 39, rue d'Artois, a un acheteur en toiles et confections pour dames. — M. Baron, 4, rue Cler, a un acheteur tissus soies, costumes et autres articles. — M. Klotz, 131, rue de Richelieu, a acheté une grande quan-tité de soies de laines, soieries, draperies, tous les tissus et confections. — M. L. Lavy, 36, rue des Jeûneurs, a un acheteur en tissus et blanc. — M. Dassis, 27, rue du Mail, a un acheteur en tissus et soieries, confections, etc. — M. Rondau, Nos et Stienon, rue des Pe-tites-Ecuries, 28, ont trois acheteurs en tis-sus et lingerie, et recevront le 19 courant et jours suivants, de 9 heures à midi. — MM. Nuy-dam et Kuyken, rue de Turenne, 76, ont un acheteur en confections pour dames, prix moyens, ils ont un fabrique; prière de déposer les cartes.

### TOURCOING

L'HOTEL-DE-VILLE DE TOURCOING. — Dans sa séance du 19 courant, le Conseil municipal de Tourcoing a voté la reprise des travaux de l'Hôtel de-Ville et nous avons, jeudi prochain, deux équipes de plâtriers et de tailleurs de pierres se mettront à l'œuvre et commenceront par l'aile nord.

UNE PROTESTATION. — M. Achille Dervaux, boulangier, demeurant au Thieuil, proteste contre l'insertion de son nom dans le journal, à l'article qui s'intitule « Les affaires de la ville », déjà parti de l'estaminet quand cette scène s'y est produite.

MENDICITE. — Arquette Pacot, âgée de 64 ans, sans profession, a été arrêtée en ville pour mendicite.

FRAUDE. — Les agents de police qui étaient de garde pendant la nuit, ont arrêté, pour fraude, le sieur Vandembreck, journalier, âgé de 27 ans.

EXTRADÉ FRANÇAIS. — La gendarmerie belge a remis aujourd'hui à la gendarmerie de Tour-coing le nommé Jacob Emile Chevrin, âgé de 37 ans, ancien habitant à Saint-Quentin, pré-venu d'abus de confiance qualifié, poursuivi de ce chef par la Cour d'assises de Laon.

EXTRADÉ BELGE. — La gendarmerie fran-çaise a remis aujourd'hui à la gendarmerie belge, le nommé Jules Mourmont, dit Mélanie Bian-claert, âgé de 41 ans, cabaretier, né à En-luère, demeurant à Bruxelles, femme Hevema-n, prévenue d'attentat aux mœurs et excitations à la débauche.

EXPULSION. — Théodore Calmynne, né à Ypres (Belgique), a été condamné à être expulsé de France pendant 1574, deux mois de prison, pour complicité de vol par recel; Adolphe Cambrin, Belge, dé-tenu à la maison d'arrêt de Pontoise depuis le 15 de ce mois; Emile Christiaens, né à Lille, de parents belges, a été condamné en ce qui con-cerne vagabondage à 4 mois de prison, le 12 juillet 1882.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ROUBAIX

L'AFFAIRE DEMARQUETTE. — Voici les termes de l'interpellation adressée à M. Demarquette par M. Caudrelier, dans la dernière séance du Conseil municipal :

« 1° M. Demarquette n'a-t-il pas essayé de tirer profit de sa situation de membre de la Commission des écoles dans la question des fournitures classiques ?

« 2° M. Demarquette n'a-t-il pas sollicité, comme conseiller municipal, la livraison de la laine nécessaire pour la fabrication des habits de l'Institut Targot et de l'école de la rue Dele-zenne ?

« 3° M. Demarquette n'a-t-il pas cherché à connaître par un procédé déloyal, les prix des concurrents pour la livraison dont il est parti-ci-désast ?

« 4° Dans la livraison des matelas de l'Institut Targot, M. Demarquette n'a-t-il pas fourni les matelas type avec une différence de poids (12 kg au lieu de 14 kg) et avec une différence de qua-lité dans la laine, tout en réclamant le prix porté au devis ?

« 5° M. Demarquette pouvait-il, en cette oc-casion, livrer les matelas pour l'Institut Targot ? Les matelas fournis n'ont-ils pas 13 kg au lieu de 14 kilos ? »

#### LILLE

Le scandale du théâtre  
Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Préfet du Nord vient d'inter-dire la représentation des *Victimes cloîtrées*.

Nous trouvons, dans l'*Echo du Nord*, la lettre suivante de M. Pamélard, conseil-ler municipal.

Sans aucun doute, M. Pamélard a voulu atténuer la portée de sa conduite; mais, loin de l'excuser, cette lettre ne fait que confirmer les faits que nous avons énoncés.

M. Pamélard ne nie pas avoir donné des ordres à la police. Il se borne à con-stater qu'il n'a pas invoqué sa qualité de conseiller municipal. (L.) belle constata-tion ! Il ajoute qu'il n'a pas précisé l'em-ploi des cannes dans la manifestation qu'il dirigeait, et, ce que personne n'avait dit jusqu'ici, il reconnaît, en cette circonstance, s'être fait prompt et bonno justice.

Voici, d'ailleurs, le texte authentique de ce petit chef-d'œuvre épistolaire :

Lille, le 20 février 1883.

Monsieur le rédacteur en chef,  
Votre numéro de ce soir reproduit une let-tre signée : « Un vieux libéral habitué du théâtre depuis 35 ans. »

Je connais votre impartialité, je ne doute pas que vous vous empressiez d'insérer ma ré-ponse.

« Une fois vieux libéral anonyme a singulière-ment altéré la liberté. »

En effet, ma qualité de conseiller municipal n'excuse pas mon individualité, et je mets au défi le sensé faux libéral de prouver que j'ai invoqué cette qualité pour désigner les pertur-bateurs de la soirée, qui se trouvaient en mino-rité et qui m'ont abreuvé d'injures comme conseiller municipal. J'en ai fait prompt et bonno justice dès le 19 d'oct.

Quant à l'assommoir porté contre moi d'avant-hier à mes côtés, « Vous avez des can-nes, tapez, tapez », je n'ai, pour les refuser, qu'à faire remarquer au faux libéral que ses amis les perturbateurs cléricaux seuls avaient des cannes.

« Que devaient-ils en faire par ce temps plu-vieux ? »

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. »

A. PAMÉLARD.

P. S. — J'ai de nombreux projets que j'énon-ce.

REVOLUTION DANS L'ARTILLERIE. — Des expé-riences ont été faites dernièrement, à Lille, sur un canon otier, recevant de l'énergie des pertu-rateurs, afin de déterminer la force de résistance qu'est capable de supporter cet engin de guerre ainsi modifié.

« Nous croyons savoir de source certaine que les Allemands, toujours à l'affût de ce qui peut améliorer leur artillerie, nous ont encore devan-cés dans cette voie d'essais. »

Ils ont imaginé de recouvrir un canon d'acier d'une faible épaisseur, avec un fil de soie tordu à un ou plusieurs tours, et de faire passer des couches serrées, jusqu'à ce qu'on ait obtenu un diamètre déterminé par la puissance balistique qu'on désire atteindre.

Chacun sait, en effet, que le plus fin de tous les textiles, le fil de soie possédé, à diamè-tre égal, une ténacité aussi grande que l'acier le plus pur, avec une élasticité supérieure.

On peut donc se faire une idée des avantages surprenants que has terribles voisins comptent tirer de ces prévisions de l'avenir. Le fil, qui aura peut-être obtenu un emploi auquel on n'a-vait guère songé jusqu'ici.

D'après quelques indiscrétions qui nous pa-raissent très vraisemblables, voici comment on l'emploierait dans la trop fameuse usine Krupp :

« Une fois le canon fondu et foré, on l'établit horizontalement sur un tour ordinaire et on lui fait passer une très-grande vitesse de rotation au moyen de poulies et de tambours. On dispose par dessus un certain nombre de bobines char-gées, qui se dévident en bécille sur la surface du cylindre d'acier au moyen de guides-fils, ne laissant aucun intervalle entre les brins.

« Lorsque l'on obtient l'épaisseur désirée on la recouvre soigneusement d'une couche de gutta-percha ou de caoutchouc durci pour la préserver du contact de l'air et de l'humidité.

« La soie étant très sensible à l'humidité, la chaleur, doit permettre de tirer sans inter-mission un nombre de coups pressés indéfini, et rendre bien plus facile le maniement des pièces d'artillerie en supprimant au moins les deux tiers de leur poids. »

AVIS à l'état-major français !

D.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du 20 février  
PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE, JUGE DE PAIX  
Affaire Caudrelier-Valéry Hienne  
« Vous, valet, médisable ! » telles étaient les amabilités, qu'au 19 courant, M. Caudrelier et Valéry Hienne, facteurs de pois-sons, échangeaient au Minck, dans la matinée du 21 janvier.

« C'est un feu roulant » a ajouté le même té-moin.

Des paroles, M. Caudrelier en vint aux actes; il prit M. Valéry Hienne à bras le corps, et le porta hors de l'enceinte réservée au facteur mu-nicipal.

La tempête se calma un instant, pour souffler ensuite avec une énergie plus grande.

Le fils Caudrelier vint à la rescousse, et se joignit à son père pour battre M. Valéry Hienne, qui fut assez malmené. Il sortit de la bagarre ses habits en lambeaux.

Il déposa une plainte.

Deux jours après, il dépêcha deux de ses amis auprès de M. Caudrelier, pour lui deman-der des excuses, ou une réparation par les ar-mes.

M. Caudrelier déclara qu'en fait d'armes, il ne connaissait que ses poings et qu'il acceptait un combat dans ces conditions, fort en honneur dans le peu pittoresque pays de Flandre.

M. le commissaire de police poursuivit les deux adversaires pour bruit injurieux, et MM. Caudrelier père et fils, pour violences légères.

A l'audience, M. C